

Les différentes sources mobilisables pour mesurer le chômage

Synthèse

La source idéale pour mesurer le chômage n'existe pas. **Les 2 sources principales ont des constructions différentes en termes de méthode** (enquête déclarative pour l'INSEE, bases de données des demandeurs d'emploi inscrits pour Pôle emploi), **apportent des éléments d'analyse différents et, surtout, ne doivent jamais être croisées. Il n'existe pas de passerelles entre elles.**

L'AURM utilise le plus souvent la source INSEE, qui est la plus pertinente pour établir des comparaisons à différentes échelles, avec comme indicateur le taux de chômage, qui est facilement compréhensible. Elle utilise plus ponctuellement, et souvent pour le besoin d'études approfondies, les données Pôle emploi, qui apportent un éclairage très fin sur les caractéristiques des demandeurs d'emploi.

⇒ 2 sources principales, qui ne mesurent pas la même chose

L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) publie chaque trimestre un taux de chômage. L'INSEE s'appuie sur la définition du chômage du Bureau International du Travail (BIT). **Est considérée comme chômeur une personne sans emploi, à la recherche d'un emploi et immédiatement disponible pour travailler.**

L'INSEE produit ses statistiques sur la base de « l'Enquête Emploi en continu »¹. Chaque trimestre, 100 000 français de 15 ans ou plus sont interrogés sur leur situation par rapport à l'emploi. Les données sont ensuite retravaillées, ventilées par sexe et âge et produites en moyennes trimestrielles. Elles sont publiées 2 mois après la fin de chaque trimestre. Les données de l'Enquête Emploi en continu sont exploitables du niveau national au niveau de la zone d'emploi. Cette échelle géographique créée par l'INSEE correspond à « *un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts* ». La France métropolitaine est découpée en 348 zones d'emploi. A titre d'exemple, la zone d'emploi de Mulhouse regroupe 166 communes.

Pour les niveaux plus fins, l'INSEE produit des données sur le chômage dans le cadre du recensement. Pour être classée comme chômeur au recensement, une personne doit d'abord répondre « *en chômage* » à une question sur sa situation principale, puis répondre « *ne pas avoir d'emploi occasionnel ou de très courte durée* » à une autre question et enfin déclarer « *chercher un emploi* » à une troisième question. Les méthodes sont donc moins précises que pour l'Enquête Emploi en continu. De fait, le nombre de chômeurs estimé à partir du recensement est nettement plus élevé que le nombre de chômeurs estimé à partir de l'enquête Emploi. Par ailleurs, du fait du mode de recensement désormais en vigueur, le taux de chômage est une valeur moyenne sur cinq ans.

¹ Cette enquête fait partie d'un dispositif d'enquêtes semblables harmonisées entre les différents pays de l'Union européenne, dites « enquêtes Forces de travail ».



Pôle emploi établit des statistiques en exploitant ses propres bases. Les statistiques mensuelles du marché du travail (STMT) portent sur les demandeurs d'emploi inscrits : un demandeur d'emploi est une personne qui s'inscrit à Pôle emploi en tant que demandeur d'emploi. Ce public est ensuite réparti selon 5 catégories, de A (*demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi*), à E (*demandeurs d'emploi non tenus de faire de actes positifs de recherche d'emploi, en emploi*). Pôle emploi publie la plupart de ses statistiques sur les demandeurs d'emploi cat. A, B et C, c'est à dire les personnes qui sont effectivement sans emploi et en recherche active d'emploi.

Certains chômeurs ne s'inscrivent pas auprès de Pôle emploi ; à l'inverse, certains demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ne sont pas considérés comme chômeurs au sens du BIT (des personnes inscrites à Pôle emploi peuvent être en emploi, les contrats aidés par exemple).

Les données de Pôle emploi sont ventilées par tranche d'âge, catégorie d'inscription et ancienneté sur les listes. Elles sont disponibles à différentes échelles et temporalités : les données mensuelles sont publiées aux échelles nationale, puis régionale, départementale et par zone d'emploi².

⇒ Quelle source privilégier ?

Tout dépend de ce que l'on veut mesurer, et des échelles géographique et temporelle retenues.

La source INSEE/Recensement est intéressante car elle permet d'établir un taux de chômage comparable à différentes échelles géographiques (du quartier à la France), mais uniquement pour le moment sur la base du Recensement de 2011. Elle permet d'approcher une réalité « sociale » du chômage, puisque la méthode du recensement est déclarative.

La source INSEE/Enquête Emploi est très utile pour suivre régulièrement l'évolution du taux de chômage. Elle n'est cependant pas très précise géographiquement, puisqu'elle n'est pas disponible plus finement qu'à l'échelle de la zone d'emploi.

La source Pôle emploi est plus restrictive en termes de définition du chômage. Elle permet elle aussi d'établir des comparaisons entre différentes échelles, pour le moment sur la base des données de 2012. Elle permet de travailler finement sur les caractéristiques de la demande d'emploi (catégories, tranches d'âge, ancienneté, niveaux de diplôme et de qualification, bénéficiaire ou non du RSA,...). Il faut cependant toujours garder à l'esprit que Pôle emploi construit des statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits, c'est-à-dire ceux qui ont fait une démarche active pour bénéficier d'indemnités et/ou des services de placement. De plus, il n'est pas possible de calculer un taux de chômage en partant de la source Pôle emploi.

L'INSEE pointe « le halo autour du chômage », qui est difficilement mesurable. Ce sont « des personnes sans emploi qui souhaiteraient travailler, mais qui ne sont pas classées comme chômeurs ».

Ce halo, que l'INSEE estime à environ 1 400 000 personnes en 2014 (dont une majorité de femmes), constitue un révélateur de la précarisation du marché de l'emploi en France.

⇒ Bibliographie

La mesure du chômage par l'Insee, INSEE en bref, n° 4, septembre 2012.

INSEE, Sources et méthodes, Enquête Emploi en continu, 11 avril 2011.

Libération, « INSEE, Pôle Emploi, qui a les bons chiffres du chômage ? », 4 septembre 2014.

Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi, documentation méthodologique, DARES, Pôle emploi, 24 décembre 2014.

² Ce sont des données brutes, non corrigées des variations saisonnières, c'est-à-dire sans suppression des variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité